

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2024, le vingt six mars à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 48 Présents : 27 Votants : 31	Date de convocation : 13 mars 2024 Référence : 04_CS_26_03_24
---	--

Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. BELDA José, M. BOURGEADE Christophe, M. RAYMOND Vincent, Mme BAUVY Sylvie, M. BELNOU Jean-Bernard, Mme DELARBRE Suzanne, M. DERRE Joël-Michel, M. DUMAS Daniel, M. DUMONT Fabrice, Mme DUTHEIL Bernadette, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, M. JAFFEUX Nicolas, M. LEON Bernard, M. LEY Pierre, M. PIREYRE Éric, M. PIREYRE Jérôme, M. PLEYBER Philippe, M. RAMOS Jean-Louis, M SALLE Daniel, M. SCHAAL Philippe et M. SEVILLA Paul.

Délégués TITULAIRES excusés : M. BOURDOULEIX Roger, M. CHARLAT Jean-Michel, Mme FAURE Monique, et Mme QUINTON Amalia.

Délégués TITULAIRES absents : M. MACIAN Aurélio, Mme CARDONA Nathalie, M. DA SILVA Carlos, M. DECOUZON David, M. DUARTE Bruno, Mme DUCHALET Céline, M. DUCHE Dominique, M. GABRILLARGUES Camille, M. GENDRE Lionel, Mme LAROUDIE Fabienne, M. MAUME Xavier, M. ONDET Jean-Michel, M. PERRIER Cédric, Mme VAQUIER Martine, Mme VESSIERE Martine et M. VIAL Christophe.

Procurations : M. CHARLAT Jean-Michel donne procuration à M. DUMAS Daniel, Mme FAURE Monique donne procuration à Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, et Mme QUINTON Amalia donne procuration à M. RAMOS Jean-Louis.

N°04_CS_26_03_24**OBJET : Adoption du compte de gestion 2023 - Budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 et L2313-1 et suivants,

Le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par Monsieur Denis LOYE, Comptable public en poste au Service de Gestion Comptable Clermont et Amendes et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du syndicat.

Le Président précise que Monsieur Denis LOYE a transmis au conseil syndical son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

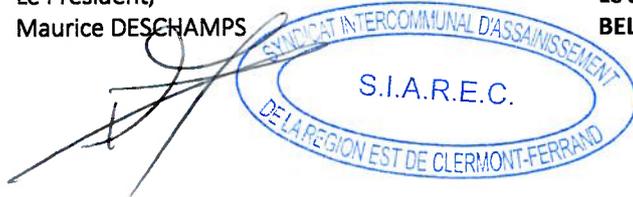
Considérant l'identité en valeur des écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion de Monsieur Denis LOYE,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

D'ADOPTER le compte de gestion présenté, pour l'exercice 2023, qui concerne le budget principal et dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier, le 26 mars 2024,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS



Le secrétaire de séance,
BELDA José